



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 18 octobre 2010
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère

4-3

CREATION D'UN EMPLOI D'URBANISTE

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges BRISSONNET Jean-François CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COQUART Dominique CROQUETTE Martine CUJIVES Romain De FALETANS Gilles DESCLAUX Edmond DUHAMEL Thierry GERMAIN Louis	GOIRAND Philippe LANGÉ Régine MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	COHEN Jacques (non votant) GIL Danielle (non votant)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ESCOULA Louis	MIRC Stéphane
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime SAVIGNY Thierry	MARTINI Michèle (non votante)
HERS ET GARONNE	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis ROUQUET Jacques	FRANCES Michel (non votant) GRIMBERT Georges (non votant)

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELAUBRE Elisabeth, représentée par Mme CHARLES
CARLES Joseph, représenté par M. DESCLAUX
COHEN Pierre, représentée par M. MORIN
LOZANO Guy, représenté par M. DUHAMEL
MAURICE Antoine, représenté par M. GOIRAND

Délégués titulaires excusés

ALEGRE Raymond
AUBERT Alain
BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
COMMENGE Jean-Claude

FABRE Jean-Michel
FILLOLA Alain
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GRIMAUD Robert
GUILLOT René
GUTH Catherine
MANDEMENT André
MARCIEL Alexandre
MARQUIE Bernard

PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SYLVESTRE Arlette
THIBAUT Guy
TOUCHEFEU Claude
VALADIER Jean-Charles

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude

ESPIC Xavier
FERRE Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert
MIGUEL Henri

MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
ORTEGA Catherine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 41	Votants : 41
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 41

Le comité syndical du SMEAT du 9 juillet 2010 a désormais arrêté le projet de SCoT de la Grande agglomération toulousaine.

Il est rappelé que, dans la perspective d'une approbation du SCoT dans le courant de l'année 2011, ainsi qu'au vu des évolutions législatives récentes (suite au Grenelle de l'environnement) renforçant le rôle des SCoT, le SMEAT avait déjà engagé, ces dernières années, une démarche de projection pluriannuelle en vue d'un renforcement modéré de ses moyens (cf. les Débats d'orientation budgétaire 2009 et 2010).

En ce qui concerne plus particulièrement le suivi des documents d'urbanisme, pour lequel le SMEAT a mis en place un dispositif opérationnel depuis 2006 en s'appuyant sur les moyens techniques de l'AUAT (programme partenarial annuel), il apparaît que l'arrêt, puis l'approbation du SCoT :

- vont s'accompagner de la prescription de révisions ou de modifications d'un grand nombre de PLU, en vue d'assurer leur compatibilité avec le SCoT ;
- vont aussi devoir s'accompagner d'une implication plus importante de l'administration du SMEAT auprès des collectivités responsables des documents d'urbanismes (communes et EPCI), pour assurer une bonne prise en compte du SCoT.

C'est pourquoi, il apparaît désormais nécessaire de créer un poste d'urbaniste à temps plein au sein du SMEAT, tout en restant dans les limites de la projection budgétaire pluriannuel présentée lors du DOB 2010.

Compte tenu des compétences et du niveau de responsabilité requis pour ce poste, il est proposé de créer un emploi d'ingénieur territorial.

Il appartient donc au comité syndical de créer l'emploi suivant :

Cadre d'emplois	Grade	Effectif proposé
Ingénieur territorial	Ingénieur principal Ingénieur	1

Le comité syndical

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré

Décide :

Article 1 :

de créer l'emploi suivant :

Cadre d'emplois	Grade	Effectif proposé
Ingénieur territorial	Ingénieur principal Ingénieur	1

Article 2 :

d'inscrire la dépense correspondante au budget du SMEAT.

Article 3 :

de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 25 octobre 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN